

MAIRIE DE BERZY LE SEC

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 28 mars 2014

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil quatorze et le vingt huit mars à dix-neuf heures trente , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

Etaient présents: Mrs Sérurier Bernard, Massias Olivier, Georgelin Michel, Gohier Philippe, Vecten Gaëtan, Fourier Baptiste, Dumortier Jean Michel, Guilliot Colette, Dubos Martine, Gladieux Laurent.

Absents excusés : /

Mr Fourier a été élu secrétaire.

1 - Election du Maire et de trois adjoints.

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berzy le Sec se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Gérard Bontemps, ancien maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Colette GUILLIOT, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Baptiste FOURRIER.

Election du Maire

Le Président après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	1
Reste pour les suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu	
Mr Christian Deulceux dix voix	10

Mr Christian Deulceux ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Mr Christian Deulceux a sans tarder demandé aux Conseillers Municipaux de délibérer sur le nombre d'adjoints à nommer pour la commune de Berzy Le Sec; il a proposé la nomination de trois adjoints comme la Loi le permet. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints et il a été procédé à l'élection des adjoints.

Election du premier adjoint

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr Christian Deulceux élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	1
Reste pour les suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu: Mr Olivier Massias 10

Mr Olivier Massias, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	1
Reste pour les suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu: Mr Bernard Sérurier 10

Mr Bernard Sérurier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	1
Reste pour les suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu: Mr Michel Georgelin 10

Mr Michel Georgelin ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

2 - Taux d'indemnité du Maire et des Adjoint.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT fixe les taux d'indemnité du Maire et adjoints comme suit :

Indemnité mensuelle du Maire : 17% de l'indice 1015 de la Fonction publique

Le Conseil Municipal ayant délibéré précédemment sur le nombre de trois adjoints maintient le mode de rémunération décidé lors de la délibération du 14 mars 2008 et fixe le taux d'indemnité mensuelle versée aux adjoints comme suit :

Indemnité mensuelle des adjoints : 4,4% de l'indice 1015 de la Fonction Publique

3 - Désignation des délégués au S.E.S.N

Suite au renouvellement des conseils municipaux, les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon sont :

Délégué titulaire :	Jean Michel DUMORTIER	7, rue Jean PetitJean	02200 BERZY LE SEC
Délégué suppléant :	Bernard SERUZIER	3, rue Marie-ThérèseAubert	02200 BERZY LE SEC

4 - Désignation des délégués au Syndicat Scolaire.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints délibéré ce jour, les délégués de la commune au Syndicat Scolaire sont :

◇	Délégué titulaire :	Christian DEULCEUX	Hameau de Chazelle 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué titulaire :	Bernard SERUZIER	3, rue Marie-thérèse Aubert 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué titulaire:	Gaetan VECTEN	4, rue Marie-thérèse Aubert 02200 BERZY LE SEC

5 - Désignation des délégués au Syndicat de la vallée de la Crise.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints délibéré ce jour, les délégués de la commune au Syndicat de la vallée de la Crise sont :

◇	Délégué titulaire :	Jean Michel DUMORTIER	7, rue Jean Petitjean 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué titulaire :	Michel GEORGELIN	18, route de Château Thierry 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué suppléant :	Philippe GOHIER	4, rue Fernand Sigler 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué suppléant :	Laurent GLADIEUX	2, rue de l'Etang 02200 BERZY LE SEC

6 - Désignation des délégués de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints délibéré ce jour, les délégués de la commune à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais sont

◇	Délégué titulaire :	Christian DEULCEUX	Hameau de Chazelle 02200 BERZY LE SEC
◇	Délégué suppléant :	Olivier MASSIAS	17, rue Saint Antoine 02200 BERZY LE SEC

7 - Commissions.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints, les commissions communales sont modifiées comme suit :

Commission Finances :

Mrs Philippe GOHIER et Gaëtan VECTEN

Commission Travaux :

- ◇ Patrimoine : Mes Martine DUBOS, Colette GUILLIOT et Mrs Baptiste FOURRIER, Laurent GLADIEUX, Michel GEORGELIN et Bernard SERUZIER.
- ◇ Voirie : Mrs Bernard SERUZIER, Baptiste FOURRIER, Olivier MASSIAS, Jean Michel DUMORTIER et Michel GEORGELIN

Commission Internet et Communication :

Mme Colette GUILLIOT, Mrs Bernard SERUZIER et Laurent GLADIEUX.

Commission Cadre de Vie :

Mrs baptiste FOURRIER, Philippe GOHIER, Michel GEORGELIN, Gaëtan VECTEN, Bernard SERUZIER, Jean Michel DUMORTIER

Commission fête et développement associatif :

Mes Martine DUBOS, Colette GUILLIOT et Mrs Baptiste FOURRIER, Michel GEORGELIN, Olivier MASSIAS et Bernard SERUZIER

8- Désignation des délégués à l'USEDA

Monsieur Christian Deulceux, Maire, rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégués de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la Loi, monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal,

- ◇ après avoir ouï l'exposé du Maire,
- ◇ Après avoir pris connaissance des candidatures

Décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Messieurs Olivier MASSIAS et Philippe GOHIER ayant respectivement obtenu onze voix au 1er tour de scrutin sont proclamés élus.

Copie de la présente délibération sera adressé à l'USEDA et à monsieur Le Sous/Préfet de Soissons

9- Désignation des délégués au Syndicat du CES de Belleu

Suite à l'élection du Maire et des adjoints délibéré ce jour, les délégués de la commune au Syndicat du CES de Belleu sont :

Délégué titulaire : Olivier MASSIAS 17, rue Saint Antoine 02200 BERZY LE SEC

Délégué titulaire : Martine DUBOS 14, route de Château thierry 02200 BERZY LE SEC

10- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ◇ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ◇ Créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ◇ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ◇ Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

11- Questions diverses

Mr Fourrier, demande à l'assemblée la position à tenir concernant la pétition du syndicat Scolaire dont l'objet est la fermeture d'une classe. Après discussion il ressort que la volonté de la commune étant de sortir du Syndicat scolaire, il est dans son intérêt que le nombre de classes diminue, mais la fermeture d'une classe n'étant jamais la solution idéale Mr le maire explique que la prise de position contre la fermeture d'une classe est tout aussi compréhensible.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fait à BERZY LE SEC, le 2 avril 2014
Le Maire, C. Deulceux.

